



## DÉCISION

DÉCISION N° : 2025-DEC-069

RELATIVE À : Avenant n° 1 au contrat de Prestations de Nettoyage et Services annexes pour la ville

Le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 43/2021 en date du 26 Mai 2021, et notamment le 4° donnant délégation au Maire pour prendre toutes dispositions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** la délibération n° 2025-DEL-043 en date du 10 avril 2025 relative à l'attribution du marché de prestations de nettoyage et services associés de la Ville aux sociétés INTRANET pour le lot 1 (bâtiments administratifs et services annexes) et ACTION CLEAN pour le lot 2 (bâtiments scolaires et ALSH),

**Considérant** le désistement de la société ACTION CLEAN, confirmé par mail en date du 24 avril 2025, pour le lot 2,

**Considérant** le courrier de notification adressé à la société SAMSIC en date du 28 avril 2025, l'informant de l'attribution du marché de prestations de nettoyage pour les bâtiments scolaires et ALSH, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025,

**Considérant** la nécessité d'inclure dans ce marché les prestations de nettoyage pour les locaux du RASED situés au sein des bâtiments scolaires,

**Considérant** l'avenant proposé à cet effet par la société SAMSIC,

## DÉCIDE

**Article 1 :** D'approuver l'avenant n° 1 au marché de prestations de nettoyage des locaux communaux, lot 2 (bâtiments scolaires et ALSH) incluant le nettoyage hebdomadaire des locaux du RASED à raison de 6 h 30 par mois, pour un montant mensuel de 172.84 € HT.

**Article 2 :** De préciser que cette prestation débutera à compter du 7 janvier 2026.

**Article 3 :** D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** Le Maire et la Trésorière Principale Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont copie sera transmise au contrôle de légalité et notifiée à l'attributaire.

À HOUDAN, le 30 Décembre 2025

Le Maire,  
Jean-Marie TÉTART

La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant par principe et sauf exceptions à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- et d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** mercredi 7 janvier 2026 10:42  
**À:** s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;  
backuptdt@berger-levrault.com  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--SPREF0781-217803105-20260107-5899.xml; 078-217803105-20251230-2025\_DEC\_069-CC-1-2\_5889.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-01-07(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025\_DEC\_069

Objet acte: Avenant n° 1 au contrat de prestations de nettoyage et services annexes pour la ville.

Nature de l'acte: Contrats, conventions et avenants

Matière: 1.1-Marchés publics

Identifiant Acte: 078-217803105-20251230-2025\_DEC\_069-CC

---

**Rapport d'erreur(s):**